

RÈGLEMENT DE LA JOSÉPHINE DU 25 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2021

La Ville de La Roche-sur-Yon organise, du 25 septembre au 3 octobre 2021, la 7ème édition de La Joséphine, course et marche au profit de la lutte contre le cancer du sein.

En raison de la crise sanitaire actuelle, les conditions de cette édition sont particulières et décrites ci-après.

LE PARCOURS

Chaque participante s'engage à parcourir « à allure libre » (sans classement, sans chronométrage), un circuit d'environ 5km de son choix. Le principe est le suivant : « courir ou marcher 5km où vous voulez, quand vous voulez », entre le 25 septembre et le 3 octobre 2021. La participante s'engage bien évidemment à choisir un parcours adapté à son niveau physique et ouvert au public. La participante peut si elle le souhaite réitérer plusieurs parcours de 5km, pendant toute la durée de La Joséphine, entre le 25 septembre et le 3 octobre 2021.

2 catégories sont donc proposées à l'inscription :

- Course
- Marche

La course et la marche sont ouvertes uniquement aux femmes et aux jeunes filles de 16 ans et plus (née en 2005 et avant), inscrites dans la catégorie correspondante.

TARIFICATION:

Le montant de l'inscription est de 10 €, qu'il s'agisse d'une inscription à la marche ou à la course.

La part reversée à la Ligue contre le cancer varie selon l'option sélectionnée lors de l'inscription :

- si la participante souhaite un tee-shirt > 6 € seront reversés
- si la participante ne souhaite pas de tee-shirt > 9 € seront reversés

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font avec paiement sécurisé par Internet exclusivement, sur le site **Irsy.fr/lajosephine**, du lundi 16 août au vendredi 10 septembre, dans la limite des 15 000 places disponibles.

Aucune inscription ne peut être effectuée par courrier ou par téléphone.

Aucun certificat médical n'est exigé pour l'inscription puisque vous participez à une épreuve de course ou de marche à "allure libre", non chronométrée et non classée. En revanche, votre responsabilité sera engagée en cas d'accident sur le parcours course et marche.

Les jeunes filles mineures participent à La Joséphine sous la responsabilité de leurs représentants légaux. Pour les mineurs, obligation de joindre lors de l'inscription l'autorisation du ou des représentants légaux. Document téléchargeable sur le site de la Ville : Irsy.fr/lajosephine Sans cette autorisation, l'inscription ne sera pas validée.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque raison que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription et son tee-shirt à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'événement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident face à ce type de situation.

RETRAIT DES TEE-SHIRTS

Les tee-shirt seront à retirer uniquement le vendredi 17 et samedi 18 septembre, à La Roche-sur-Yon et dans les communes partenaires de l'événement. Le lieu exact et les horaires seront communiqués ultérieurement par la Ville de La Roche-sur-Yon. Lors de l'inscription en ligne, il est indispensable de choisir le lieu de retrait de son tee-shirt.

Une pièce d'identité sera exigée le jour du retrait du tee-shirt, sans celle-ci, le tee-shirt ne sera pas remis.

Une tierce personne pourra également venir retirer le tee-shirt, une pièce d'identité devra être présentée.

PARTICIPATION DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La Joséphine est ouverte aux personnes à mobilité réduite, qui auront la possibilité de choisir un itinéraire adapté à leur situation.

CONSIGNES LIÉES À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Cette édition est inédite puisque liée à la situation sanitaire actuelle.

Afin d'éviter tout risque, les participantes s'engagent à respecter les directives gouvernementales, ainsi que les consignes pouvant être données par l'organisateur durant La Joséphine 2021.

RAVITAILLEMENT

Le parcours s'effectue en autonomie totale, aucun ravitaillement ne pourra donc être proposé. L'organisateur conseille cependant aux participantes de prévoir une gourde d'eau.

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la sensibilisation au respect de l'environnement via notre démarche manifestation «écoresponsable», aucun déchet ne devra être jeté sur le parcours.



ASSISTANCE / SÉCURITÉ

Les participantes s'engagent à respecter les consignes de sécurité, en particulier à observer les règles du Code de la route sur leur parcours. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériels des participantes.

RESPONSABILITÉ CIVILE / INDIVIDUELLE ACCIDENT

Les participantes doivent souscrire à une assurance responsabilité civile personnelle et attester être titulaire d'une assurance individuelle accident valable. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance pour raison de santé ou tout autre incident non imputable à l'organisateur. Il est rappelé par ailleurs que les «Joséphine» participent à l'événement sous leur propre responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration lors de l'inscription. Il est strictement interdit de participer sans inscription. Tout contrevenant sera susceptible d'engager sa responsabilité et l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

DROIT À L'IMAGE

Je reconnais être informée que la Ville de La Roche-sur-Yon peut me contacter en vue de la diffusion éventuelle sur ses propres supports écrits ou numériques des photos relayées sur mes réseaux sociaux à l'occasion de La Joséphine. Cette diffusion, aux seules fins d'information et de promotion de la Ville et de l'Agglomération de la Roche-sur-Yon, ne pourra se faire qu'avec un accord express de ma part qui en précisera le cadre et la durée.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE / RGPD

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978, modifiée dite "informatique et libertés", l'organisateur informe le participant que ses données personnelles vont être recueillies et faire l'objet d'un traitement. En validant leur inscription, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Ville de La Roche-sur-Yon.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 "relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données", l'usager peut exercer son droit d'accès et de portabilité aux données le concernant, les faire rectifier, les faire supprimer en écrivant à "Ville de La Roche-sur-Yon - Hôtel de Ville et d'Agglomération - Place du Théâtre - BP 829 - 85021 La Roche-sur-Yon Cedex".

ANNULATION COURSE ET MARCHE

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou ministérielle, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participantes, la Ville de La Roche-sur-Yon se réserve le droit d'annuler l'événement, sans que les participantes ne puissent prétendre à une indemnité ou à un dédommagement.

Les participantes en seront prévenues par tous moyens possibles.

En s'inscrivant la participante reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.